

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

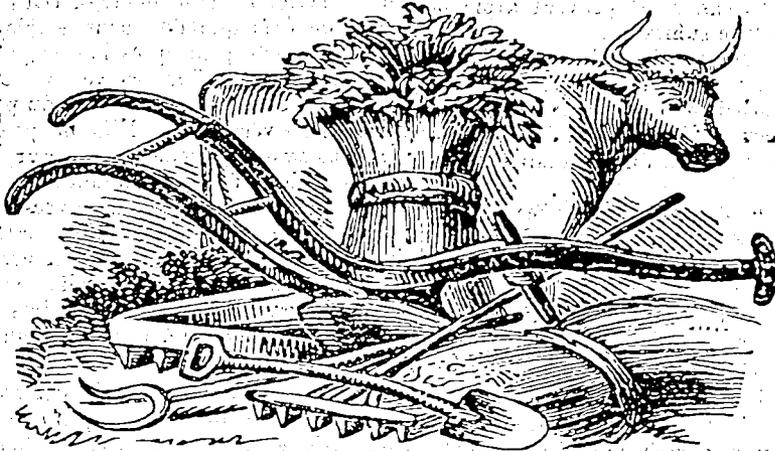
Éditeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement, devront être adressées *franco*.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné *par écrit* à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérages devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées à

FIRMIN H. PROULX

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Entretien des prairies.

Revue de la Semaine : Débats parlementaires à la Chambre Fédérale.

Sujets divers : Protégeons les oiseaux. — Protection des oiseaux insectivores et autres. — Procédé contre la météorisation. — Culture des pommiers. — Le lait qui ne donne pas de beurre.

Petite chronique : Printemps tardif.

Recettes : Coup de sang. — Fièvre des vaches qui viennent de voler.

Graines de jardins : N'oubliez pas que les meilleures graines de jardins se vendent au Bureau de la Gazette des Campagnes. — Voir l'annonce.

CAUSERIE AGRICOLE

ENTRETIEN DES PRAIRIES

Beaucoup de prairies voient leurs produits diminuer, soit en qualité soit en quantité, dans une proportion tellement forte que le cultivateur est obligé de les labourer pour faire disparaître les causes d'infertilité.

Dans l'état actuel de notre situation agricole, le labourage des prairies et leur transformation en terres à céréales peuvent être considérés comme opposés aux intérêts véritables de l'agriculture, puisqu'on change une culture avantageuse, demandant peu de frais de main-d'œuvre et donnant des produits très-recherchés, en une autre exigeant des avances considérables en argent, en travail et en engrais, ne fournissant que des produits d'un débit difficile et ne donnant qu'un très-faible profit net.

Il y a sans doute des prairies très-vieilles, conservées

comme telles depuis un temps presque immémorial, et qu'il faut absolument défricher. Ces prairies n'ont une production faible, ne sont couvertes de mousses et de mauvaises herbes que parce que le terrain est fatigué de les porter. Ici la transformation de la prairie en terre labourée n'est pas seulement une nécessité, c'est encore un avantage. Le sol est riche : de nombreux débris se sont accumulés dans son sein et l'utilisation de ces débris ne peut être que très-profitable.

Mais nous connaissons des prairies relativement très-jeunes, formées sur les terrains les plus propres à la production du foin, et dont le produit est nécessairement très-faible. C'est que ces prairies ont été négligées, qu'on a laissé le sol s'appauvrir, se couvrir de plantes inutiles ou nuisibles, qu'on n'a pris aucun moyen d'enlever les eaux surabondantes; c'est qu'en un mot on leur a refusé les soins d'entretien nécessaires à toute prairie.

Défricher ou labourer ces prairies ne ferait pas disparaître le mal, ce serait plutôt l'aggraver. Les plantes qu'on y sèmerait n'enrichiraient pas le terrain, ne l'amélioreraient pas, ne l'assainiraient pas non plus. Au contraire, l'appauvrissement du sol en serait notablement augmenté et l'on perdrait le fruit de tous les travaux faits pour la création de la prairie. Les frais de formation seraient à recommencer avec moins de chance de succès.

En supposant même que la prairie ait été formée sur un terrain des plus convenables à la production du foin, il est impossible que cette production se soutienne si on néglige d'entretenir la prairie, si on refuse de faire disparaître les causes souvent nombreuses qui peuvent diminuer les rendements.

Nous allons énumérer aussi rapidement que possible les divers travaux exigés pour l'entretien d'une prairie et l'augmentation de sa fertilité, si c'est possible.

Le premier moyen d'entretenir et d'augmenter la fertilité d'une prairie, c'est l'engrais; c'est lui qui fournit sans cesse au sol les substances que les plantes lui ont enlevées, c'est

lui qui augmente la force productive d'un terrain, c'est lui par conséquent qui est la base des succès de la prairie, ainsi que de toutes les cultures.

La prairie admet tous les degrés de fertilité. Riche, elle donne un produit d'une haute valeur, soit comme prés fauché, soit comme pâturage; pauvre, elle fournit un foin clair, semé qui paie à peine la rente de la terre, ou un maigre pâturage sur lequel les moutons seuls peuvent avoir la chance de trouver une nourriture suffisante.

Autrefois, le fumier de ferme était le seul moyen d'enrichir une prairie, et comme les terrains cultivés en patates, en racines et en grains absorbaient la presque totalité de celui que l'on pouvait se procurer, il n'en restait que très-peu pour les prairies, et le produit en foin en était fort diminué.

Aujourd'hui, grâce à une meilleure connaissance des besoins des plantes et des substances pouvant servir d'engrais, le cultivateur a sous la main une foule de matières fertilisantes aussi et même plus riches que le fumier de ferme et dont l'emploi est beaucoup plus facile sur les prairies.

L'engrais par excellence des prés fauchés et des pâturages, c'est l'engrais liquide; c'est le nom donné à toutes les matières fertilisantes employées pour arroser les terres. Dans cette catégorie, nous avons le jus de fumier, les urines de l'homme et des animaux, le fumier ordinaire et l'engrais humain délayés dans l'eau.

Ces engrais, par cela même qu'ils sont liquides, mettent à la portée des plantes des aliments tout préparés et immédiatement assimilables, et donnent en outre au sol une certaine dose d'humidité très-utile pendant les sécheresses de nos étés. A ce point de vue, les engrais liquides conviennent mieux aux prairies qu'aux terres labourées; car la croissance du foin demande plus de fraîcheur que celle des grains par exemple, et les engrais liquides accordent au premier ce qui pourrait devenir nuisible aux seconds.

Mais les engrais liquides ne doivent pas être employés à l'état pur à moins que la température ou le sol ne soient humides, car dans d'autres conditions ils brûleraient l'herbe. Les seuls saisons où il soit possible d'employer les engrais liquides à l'état pur, sont l'automne et le printemps, quand la végétation est arrêtée, et encore faut-il choisir le moment où la terre est assez durcie pour porter les voitures sans que ces dernières s'enfoncent dans le gazon; car autrement la prairie s'en trouverait considérablement détériorée. Tandis que si l'on veut faire des arrosages pendant la belle saison, en mai ou en juin, par exemple, ou après la coupe du foin, il faut nécessairement ajouter une certaine quantité d'eau à l'engrais liquide.

Cette quantité d'eau varie suivant la force de l'engrais, la chaleur de la saison et l'état plus ou moins avancé de la végétation. On ajoute au jus de fumier, aux urines des animaux et de l'homme, deux ou trois fois leur volume d'eau, au fumier délayé une ou deux fois, à l'engrais humain trois à six fois.

En outre, les engrais liquides ne peuvent être employés à l'état frais, car ces engrais frais et surtout les urines agissent comme de véritables poisons sur les plantes en végétation.

Afin d'éviter les frais considérables qu'entraîne le charroi de cette immense quantité de liquide, quelques agriculteurs mélangent les engrais fluides avec de la terre argileuse ou calcaire dans la proportion d'un voyage de terre pour 80 à 100 gallons d'engrais. Ils obtiennent ainsi un excellent engrais terreneux qui, employé sur les prairies même à petites doses, produit des effets merveilleux.

A l'état liquide les engrais que nous venons de nommer sont employés dans la proportion de 30 à 80 tonnes par arpent pour l'urine de l'homme et des animaux et pour le jus de fumier, de 60 à 130 tonnes pour le fumier délayé et 15 à 45 pour l'engrais humain.

En sus des engrais liquides, l'agriculture possède encore des engrais en poudre dont les bons effets sur les prairies ont été maintes fois démontrés. Dans cette classe nous avons la suie de bois que l'on peut employer à la dose de 18 à 45 minots par arpent après l'avoir préalablement mélangé avec deux ou trois fois son volume de terre végétale. La suie répandue au commencement du printemps active singulièrement la végétation. Elle ne peut être employée nulle part plus avantageusement que sur les prairies et surtout sur les prairies froides et humides.

Les cendres, neuves ou lessivées, agissent aussi sur les prairies de la manière la plus favorable. Partout elles activent la végétation des plantes fourragères et particulièrement du trèfle, du jargeau et des autres analogues. Dans certains terrains l'action des cendres tient presque du prodige. On les emploie à peu près dans les mêmes proportions que la suie.

Dans quelques pays, en Angleterre par exemple, on répand d'énormes quantités de pain-de-lin comme engrais sur les prairies et les pâturages, et ses effets, quoique moins marqués que dans les terres ensemencées, n'en sont pas moins très-avantageux.

Le fumier ordinaire, pourvu qu'il soit bien décomposé, ou pourri, enrichi aussi beaucoup la prairie; mais son action est notablement meilleure sur les terrains ensemencés.

La terre seule même, quand elle est de bonne qualité, est regardée à juste titre comme un excellent engrais pour les prairies, et en même temps un bon amendement. La meilleure terre est celle que l'on retire des mares, des fossés et autres cours d'eau. On laisse cette terre exposée à l'action de l'air pendant une année ou deux, après quoi elle peut être répandue en couche mince sur les prairies. Si on mélange un peu de chaux avec cette terre, son effet n'en sera que meilleur dans les sols qui manquent de calcaire.

Le plâtre dont on a si souvent conseillé l'emploi sur les prairies n'a pas toujours des effets très-remarquables; dans certains terrains mêmes, son action est à peine perceptible; cependant il paraît avoir ordinairement de très-bons résultats sur les prés renfermant beaucoup de légumineuses telles que les trèfles, les jargeaux, les vescecons, etc.

Enfin, à cette liste déjà passablement longue d'engrais, nous devons ajouter la fiente de volaille, celle de pigeon et le guano, qui tous ont des effets merveilleux sur la végétation, mais quo leur rareté empêche d'employer sur de grandes étendues. Ces derniers engrais sont tous excessivement actifs, aussi ne doit-on les employer qu'en très-faibles proportions.

Mais à part la fumure, l'entretien des prairies en bon état exige encore d'autres soins très-importants.

Ainsi nous avons le curage régulier des fossés, car si la production du foin demande un sol assez frais, elle ne réussit pas quand l'eau est surabondante ou qu'elle reste stagnante dans la terre.

Une autre cause de détérioration, c'est la présence sur la prairie des déjections déposées par les animaux qu'on y met pâturer quelquefois en automne et au printemps. L'emplacement qu'occupent ces déjections ne donnent aucun produit et tout autour croît une herbe épaisse et de mauvaise qualité. Si ces déjections sont nombreuses, elles peuvent diminuer le rendement d'une manière notable. On conseille

alors de les étendre sur toute la surface du champ. En agissant ainsi, on empêche leur mauvaise influence et on les fait servir comme engrais.

REVUE DE LA SEMAINE

A la Chambre des Communes, le 27 avril dernier, M. Schultz attira de nouveau l'attention de nos représentants sur les affaires du Nord-Ouest. Ce Monsieur Schultz député pour la province de Manitoba poursuit Riel et tous les Métis d'une haine implacable. Avec l'aide de son ami M. Bowell, il a réussi à obtenir l'expulsion de M. Riel de la Chambre; mais ce succès ne l'a pas contenté, il lui faut bien d'autres choses encore et parmi ces dernières il met au premier rang la condamnation à mort de l'ex-président du Gouvernement provisoire du Nord-Ouest.

Dans ce but il propose, secondé par M. Bowell: "Que dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient qu'une commission royale ou autre soit nommée pour s'enquérir des causes qui ont amené les troubles du Nord-Ouest."

Pendant le discours qu'il fit à l'appui de sa motion, il annonça qu'il ne voulait pas embarrasser le Gouvernement, mais qu'il voulait obtenir justice. Il craint que le comité spécial déjà nommé pour arriver à la solution du problème qui agite le pays ne puisse pas atteindre d'une manière complète le but qu'il se propose. Suivant lui, une commission royale est nécessaire pour mener la question à bonne fin et il espère rencontrer l'appui de la Chambre.

L'Hon. M. MacKenzie, répondit à M. Schultz que sa motion était tout-à-fait hors de propos et que ce n'était pas par ce moyen qu'il embarrasserait le Gouvernement. Un comité de sept membres, dit-il, a été nommé pour étudier le sujet et ce comité a les pouvoirs suffisants pour mener l'enquête à bonne fin.

Plusieurs autres députés démontrèrent l'inutilité de la demande faite par M. Schultz et celui-ci se vit forcé de retirer sa motion.

M. Tremblay demanda ensuite la production de la correspondance échangée entre le Gouvernement et la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent au sujet du loyer des quais, en bas de Québec, ainsi que le montant des sommes perçues pour chacun de ces quais, et en même temps un état indiquant le nombre de parts possédées par l'Hon. M. Langevin, ex-ministre des Travaux publics, dans la dite compagnie, à l'époque où le bail a été accordé.

En réponse à M. Tremblay, M. Robitaille lut une lettre de M. Langevin disant qu'à l'époque où le contrat a été donné à la Compagnie des Remorqueurs, M. Langevin n'était pas actionnaire de cette Compagnie.

Sir John A. MacDonald dit aussi qu'il est de son devoir de défendre un collègue absent quand on dirige des attaques contre lui. Il assura que l'Hon. M. Langevin n'était pas actionnaire de la Compagnie des Remorqueurs quand le contrat fut donné à cette dernière et il produisit un affidavit de M. Gaboury secrétaire de la Compagnie confirmant cette assertion. Il ajoute en outre que le contrat n'a pas été fait avec le département des Travaux publics, mais avec le département du Revenu de l'Intérieur.

M. Tremblay fut forcé de retrancher la dernière partie de sa motion après quoi celle-ci fut adoptée.

Dans la soirée, M. Young proposa qu'un comité fut nommé pour étudier la manière la plus efficace et la plus économique de publier un registre devant contenir un rapport correct des procédés et discours de la Chambre. Il pense que le peuple devrait savoir non seulement comment leurs

représentants votent, mais aussi comment ils parlent sur les différentes questions.

Après quelques remarques de M. Tupper cette motion fut adoptée.

L'Hon. M. Tupper proposa ensuite que la Chambre ayant été priée d'augmenter les taxes du peuple jusqu'à un montant de trois millions de piastres, on est en droit d'obtenir des informations complètes sur la condition financière du pays et qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général demandant copies des états de recettes jusqu'au vingtième jour d'avril de cette année.

M. Tupper déclara à la Chambre que le Gouvernement ne s'est jamais opposé dans le passé aux demandes de même nature faites par un membre du Parlement. Il a toujours donné les informations requises sur la condition financière du pays. Dans son exposé, le ministre des finances a déclaré que cette condition lui paraissait si mauvaise qu'il a dû demander une augmentation de tarif et de taxes jusqu'au montant de \$3,000,000, car il craint que le revenu soit insuffisant et que la dette ne s'accroisse.

M. Tupper ne partage pas les opinions du ministre des finances, et en ne consultant que les chiffres donnés il ne trouve pas que la situation du pays soit aussi menaçante qu'on le suppose. Il la regarde même comme très-avantageuse. Il ne croit pas qu'il y ait un déficit comme le prétend le ministre, et il croit encore moins à la nécessité de prélever de nouvelles taxes.

Il démontra qu'une augmentation s'est produite d'une manière continue dans les revenus du pays, il cita les chiffres des importations et des exportations et termina en disant que le ministre n'est pas justifiable de prétendre que le pays souffre un déficit, il espère donc que la Chambre soutiendra sa motion.

M. Cartwright proposa un amendement dans lequel il offre de produire une partie seulement des états demandés.

M. Tupper se plaignit amèrement de ce que le Gouvernement ne veut pas donner toutes les informations demandées. Il se voit forcé de céder à la pression, mais il proteste contre ce déni de justice.

L'amendement de M. Cartwright fut adopté.

Les deux faits les plus importants de la séance du 28 furent la motion de M. Cartwright demandant un emprunt de 8,000,000 de louis sterling et la discussion du bill de M. Dorian sur les élections.

La motion de M. Cartwright considère qu'il est nécessaire de lever un emprunt de £8,000,000 sterling pour effectuer la construction du Chemin de fer du Pacifique canadien, l'amélioration et l'élargissement des canaux. Elle pourvoit aussi à ce que sur cette somme de huit millions de louis sterling, un montant n'excédant pas £3,600,000 sterling soit prélevé avec la garantie du Trésor sous l'acte Impérial des emprunts des Travaux publics de 1873, à un taux d'intérêt n'excédant pas 4 par cent.

Le bill des élections occupa la Chambre pendant tout le reste de la journée. Ce bill fut discuté clause par clause et la plupart furent adoptées sans amendements, quelques-unes seulement subirent de légères modifications.

Dans la séance du 29, M. Ross proposa l'adoption du second rapport du comité spécial sur les pétitions demandant la prohibition de la vente des liqueurs enivrantes. Il constate que le sentiment populaire est fortement en faveur d'une loi de prohibition, et que ce sentiment a gagné beaucoup de terrain depuis l'an dernier.

En 1873, les pétitions de ce genre avaient été signées par 36,000 personnes; cette année les pétitions présentées

portent au-delà de 360,000 signatures. Il y a aussi une pétition signée par tous les membres de la législature du Nouveau-Brunswick.

Il fit un discours chaleureux en faveur de la prohibition, cita l'opinion du chef de police de Montréal, lequel attribue la plupart des crimes dont cette ville est le théâtre à l'usage immodéré des liqueurs éniivrantes, puis il donna des chiffres démontrant que l'ivrognerie augmente dans presque tous les pays.

En face de ces faits, dit-il, il devient nécessaire, si l'on ne veut pas adopter une loi de prohibition, de trouver quelque autre moyen de refouler le torrent de l'intempérance qui menace de nous engloutir, et de rendre au Canada cette bonne renommée que malheureusement il a perdue.

Le commerce des liqueurs alcooliques porte atteinte aux intérêts industriels du pays et partant aux revenus du Gouvernement et à la prospérité de la nation. Il cite un document, soumis au parlement Anglais, qui démontre que le trafic des boissons diminue d'environ un sixième les travaux industriels. Il donne aussi des extraits de Hoyle pour prouver que le paupérisme augmente à mesure que les travaux industriels diminuent. En admettant qu'en Canada cette diminution ne fût que d'un dixième nous perdriions encore le travail de 100,000 personnes par année.

En outre les frais de la perception des droits sur les liqueurs alcooliques s'élèvent plus haut que les recettes. Toutes choses prises en considération, pour percevoir cinq piastres on en dépense six. Il nie donc que la prohibition complète du tarif des boissons puisse causer une perte au Gouvernement.

Dans la séance du soir, la Chambre adopta la seconde lecture du bill de M. Fournier pourvoyant à l'amélioration des règlements concernant les contestations d'élections des membres de la Chambre des Communes.

Puis la discussion des subsides fut reprise.

Le 30 M. Charlton présente le rapport du comité chargé d'étudier la question de l'imposition des droits sur les exportations. Le comité demande que les droits soient réduits de 40 par cent sur les douves, de 30 sur les billots de chêne, de 20 sur les billots de pin, de 25 sur les billots d'épinette et de 25 sur les bardeaux.

Puis la Chambre discute la situation financière du pays.

M. Cartwright s'efforce de démontrer que l'exposé financier qu'il a fait est exact, et il est convaincu que le déficit annoncé existe réellement. Il a exposé les chiffres tels qu'il les connaissait, et ces chiffres sont authentiques. Les dépenses pour l'année prochaine ne seront certainement pas moindres de 23 millions et demi de piastres, tandis que le revenu ne s'élèvera pas à plus de 22 millions.

Il prétend que, pendant les huit premiers mois, les importations ont subi une baisse de deux millions et qu'il n'y a aucune raison de croire que l'avenir sera plus prospère.

L'Hon. M. Tupper répond au ministre des finances. Il critique sévèrement les expressions malsonnantes dont M. Cartwright et M. MacKenzie se sont servis dans leurs discours. Puis il affirme que les faits ne permettent pas à M. Cartwright d'envisager la situation du pays comme il l'a fait.

"Le discours du Trône, dit-il, déclare qu'il y a un déficit dans les recettes, comparées aux dépenses, et un déficit tellement grand qu'il serait nécessaire de demander au Parlement le moyen de le combler. On a accusé l'ancien Gouvernement d'être la cause des nouvelles taxes que l'Hon. Monsieur se propose d'imposer au pays. Sur ce point je diffère doublement d'opinion avec le ministre des finances et je prends sur ses propres chiffres pour lui démontrer qu'il se

trompe de plusieurs millions. Et chiffres en mains il prouve, que les estimés pour l'année courante, au lieu de \$21,700,000, devraient être portés à près de 24,000,000 de piastres.

Le ministre des Finances n'est donc pas justifiable de demander de nouveaux impôts au Parlement, car en prenant ses propres chiffres, il n'y a qu'un déficit de \$200,000 à combler. Mais il a été payé au-delà de \$480,000 pour le rachat de la dette, ce qui nous fait un surplus de \$280,000. Voilà qui est loin d'un déficit.

Dans la séance du 1er mai, M. Cartwright proposa l'adoption des subsides tels qu'amendés. L'Hon. M. Mitchell protesta contre l'assertion du ministre des finances voulant faire croire que l'accroissement des impôts a été causé par l'ancien Gouvernement; mais il est inutile de s'opposer aux résolutions du Gouvernement, car ce dernier a pour lui la force, et lui faire opposition ce serait perdre son temps.

Puis la Chambre se forma en comité des subsides.

Le 4 mai, M. Holton propose que la Chambre prenne en considération une résolution passée à l'égard du bill pour amender la loi concernant les lettres de change et les billets promissoires, résolution qui déclare qu'aucune lettre de change ni aucun billet promissoire ne sera invalidé à cause d'un manque de formalités dans la manière de le timbrer, de le dater et d'effacer les timbres.

M. Dorion dit que ce bill aura un effet regrettable, et que pour forcer les personnes à mettre des timbres sur les lettres de change et les billets promissoires, il faut absolument une certaine pénalité. Sans cela il vaudrait mieux abolir complètement le système des timbres.

M. Holton répond que ce bill n'a pour effet que d'empêcher un homme de perdre de l'argent à cause d'une légère irrégularité.

Après quelque discussion la suggestion est adoptée.

Dans la séance du soir la discussion des subsides fut continuée, puis la Chambre reprend les débats sur le bill concernant les améliorations à apporter aux tribunaux devant s'occuper des élections contestées.

Protégeons les oiseaux

Les oiseaux sont les auxiliaires indispensables du cultivateur, sans ces précieux insectivores plus de moissons, plus d'abondance, mais surtout disette et misère. Voilà des idées que l'on a répandues mille et mille fois et sur tous les tons; mais les cultivateurs n'en continuent pas moins à laisser leurs enfants détruire les nids, et faire la chasse aux oiseaux. Nous n'entendons pas aborder en ce moment cette question que nous avons du reste à plusieurs reprises traitée, mais nous voulons seulement prévenir les amis des oiseaux (et tout cultivateur devrait l'être) qu'il s'organise en ce moment une Société Protectrice dont le but sera de poursuivre toute infraction à la loi qui défend la destruction des insectivores, et de prendre toutes mesures propres à favoriser les oiseaux dans la Province de Québec. Nous ferons connaître son programme dès qu'il nous aura été transmis; mais nous pouvons dire de suite qu'il y aura un système de dénonciation secrète d'organisé et que des fonds de la Société seront consacrés à poursuivre rigoureusement tous les délinquants. Les amendes pécuniaires seront affectées à rencontrer les frais des poursuites dans lesquelles la Société succomberait.

Avis donc aux destructeurs l'oiseaux.—*La Semaine agricole.*

Protection des oiseaux insectivores et autres

Nous publions, à la demande du Département des Terres de la Couronne, les clauses principales de l'"Acte pour la protection des oiseaux insectivores et autres, utiles à l'agriculture," et nous sommes autorisés à dire que ce Département s'occupe activement de les mettre en force, dans l'intérêt de l'Agriculture.

Acte pour la protection des oiseaux insectivores et autres, utiles à l'agriculture.

(Sanctionné le 30 Juin 1864)

Considérant que la destruction des oiseaux insectivores est préjudiciable à l'agriculture, et qu'il est inutile et cruel de tuer et prendre les oiseaux chanteurs et autres petits oiseaux : à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit :

1o. Il est défendu de tirer, détruire, tuer ou blesser ou de chercher à tirer, détruire, tuer ou blesser aucune espèce d'oiseau quelconque, sauf et excepté les aigles, faucons, éperviers, et autres oiseaux de la famille des aigles, pigeons sauvages (tourterres), les martinets-pêcheurs, corbeaux et corneilles, — entre le premier jour de mars et le premier jour d'août de chaque année.

2o. Il est défendu de prendre, acheter, vendre, exposer en vente ou avoir en sa possession aucune espèce d'oiseau quelconque, sauf et excepté les espèces ci-dessus énumérées ; ou de tendre en tout ou en partie aucun filet, trébuchet, piège, collet, cage, ou aucun mécanisme ou engin, au moyen duquel aucun oiseau quelconque, sauf et excepté les espèces ci-dessus énumérées, pourra être tué ou pris, entre le premier jour de mars et le premier jour d'août de chaque année.

3o. Il est défendu d'enlever les nids, blesser ou avoir en sa possession ou détruire les petits ou œufs d'aucune espèce d'oiseau quelconque, excepté ceux des aigles, faucons, éperviers, et autres oiseaux de la famille des aigles, et des martinets-pêcheurs entre le premier jour de mars et le premier jour d'août de chaque année.

4o. Pourvu toujours que le présent acte ne s'appliquera pas aux oiseaux importés ni aux oiseaux domestiques ou oiseaux communément appelés volailles ; il ne sera pas non plus défendu d'acheter, vendre, exposer en vente ou avoir en sa possession aucun oiseau pris hors de la saison de prohibition ; mais la preuve que tel oiseau n'est ainsi pris sera entièrement à la charge du prévenu dont le serment seul suffira.

Procédé contre la météorisation

La météorisation, tympanite des ruminants, enflure abdominale, éprouve souvent les cultivateurs. Elle provient de plusieurs causes ; entre autres, de certaines légumineuses pâturées, notamment la luzerne et le trèfle. Son action est fort singulière, car elle varie suivant les lieux, les cultures, les saisons, les heures du jour, l'état du ciel et des animaux : Nulle habituellement sur les jeunes bêtes et même sur quelques adultes, elle est violente, même foudroyante, sur celles qu'ont altérées le travail, la lactation ou quelque légion organique. Les accidents les plus ordinaires ont lieu dans les après-midi, quand la température est la plus chaude et l'herbe la plus sèche.

Un troupeau qui pacage sur un arpent de trèfle en le traversant, sans s'y planter, en sort communément sain et sauf ; mais pour peu qu'il s'y arrête, que le gardien soit nonchalant, les effets se montrent bientôt sensibles et dès lors dangereux.

Le plus fréquemment c'est une bête qui s'échappe du pâturage tondu et aride, pour tomber sur un trèfle, gazon frais et dur. Ce fruit qu'elle sait défendre, et que la dent du chien ou le bâton du berger vont lui ravir, elle se hâte d'en faire de grosses et rapides gorgées. Elle accélère et elle assure toute à la fois sa perte.

Il est rare qu'on s'aperçoive immédiatement du terrible symptôme, et d'ailleurs le berger, que d'ordinaire il compromet, n'est guère pressé de le signaler. Quelque peu qu'il tarde, il aggrave sa condition ; il a le temps de voir le désordre croître, empirer et triompher.

L'administration des remèdes, étant en général bien difficile, quelquefois impossible, les rend nécessairement incertains ; il en résulte une défaveur qui suscite de nouveaux moyens, dont le crédit ne brille pas davantage ; plus il y en a et moins on s'y fie. Ainsi leur multiplicité, dans les cas pressants, apporte plus de confusion que de secours ; mieux vaudrait n'en avoir qu'un et qu'il fut bon.

Le principal consiste dans l'expulsion des gaz qui gonflent les flancs comme un ballon, on recommande subsidiairement de les faire rendre par la bouche, en introduisant une baguette dans le

rumen par l'œsophage, ou bien en plaçant au fond du palais une matière propre à exciter le mouvement des mâchoires. Enfin, lorsque la distension de la panse est excessive, et la suffocation imminente, on conseille de faire sur le flanc gauche une ouverture pour fournir une issue au gaz. Ce moyen, très-efficace, sans contredit, n'en est pas moins des plus périlleux, opéré inopportunément ou maladroitement par des hommes étrangers à la pratique de l'art.

Si donc chacun a son remède qu'il vante, j'ai aussi naturellement mon secret, et l'idée m'est aujourd'hui venue de le proposer à mon tour.

Me promenant un dimanche, par une soirée d'été, j'entrai chez un riche paysan, de mes bons amis, et je me mis à causer avec lui dans son salon, c'est à dire dans sa vaste cuisine. Pendant ce temps-là, une de ses filles gardait un troupeau de chèvres, dans une prairie voisine, et quelques jeunes gens, suivant les us et coutumes, étaient allés lui offrir leurs services ; ils l'aiderent si bien avec leurs joyeux et galants propos, qu'une des chèvres s'éclipa sans que l'on s'en aperçut. On n'apprit sa fuite qu'en la voyant revenir, sortant d'un champ de trèfle, et se dirigeant, toute roide et chancelante, vers la fontaine, où son début fut de se jeter dedans, la tête première. Les garçons reconrus la retirèrent de l'eau et l'étendirent inanimée sur le bord, puis, dans leur humeur bouffonne, ils la chargèrent sur une civière et vinrent, avec de bruyantes risées, la déposer au milieu de la cuisine de notre conversation. La bête, dégoutante d'eau et résonnant comme un tambour, roula sur le plancher sans donner aucun signe de vie. Était-elle paralysée, asphyxiée ou réellement morte ? on ne le savait ; et ce qu'il fallait faire, on ne le savait encore moins.

Une inspiration me vint. " Nous avons là, leur dis-je, un beau sujet d'expérience ; nous ne risquons rien puisque la malade est sinon troussée du moins condamnée. Dans tous les cas, il s'en coûtera guère. Vite la seringue de la maison et à l'œuvre. " On apporta la seringue, armée de sa canule, et l'une des filles se chargea de la manœuvrer.

Il s'agissait d'introduire la canule dans le fondement, besogne qui fut assez ardue, tant le canal se trouvait resserré ; il s'agissait ensuite de retirer le piston, ce qui n'exigea pas moins de vigueur et d'adresse. Cela fait, la seringue, pleine de gaz fétides, fut déchargée par la fenêtre. On retira deux, trois, quatre fois, et graduellement avec plus de facilité. A la cinquième ou sixième aspiration, un long et plaintif bêlement retentit sur le plancher, et eut pour écho une explosion de fou rire. Décidément l'animal respirait encore, et bientôt nous en eûmes une preuve de plus dans des frissonnements convulsifs. Il valait donc la peine qu'on lui appliquât sur le dos une couverture pour la réchauffer, et qu'à cet effet on le mit debout. En conséquence, les jeunes gens le relevèrent et lui servirent d'appui, car ses jambes ainsi que sa tête demeuraient inertes et pendantes.

On fit jouer de nouveau la petite pompe, et deux ou trois nouveaux coups de piston occasionnèrent l'évacuation de quelques durs crottins, suivis d'un versement d'urine. Pendant que nous étions dans la muette contemplation de ces prodromes de la cure, voilà que brusquement, à l'improviste, une espèce d'ouragan, avec un sifflement prolongé, sortit enonstantement de cette outre d'Éole. Le débordement fut instantané et complet ; en même temps, les pieds appuyèrent sur le sol, et la chèvre se soutint sur ses jambes. On pompa encore une fois, et on allait généreusement recéder, lorsque soudain la couverture sauta en l'air, et la malade, en deux ou trois bonds, franchissait la porte restée ouverte, courut ou galop à la recherche de ses compagnes.

La maladie n'eut pas d'autres suites, et l'on conserva longtemps la bête, jouissant d'une santé florissante.

Le traitement, y compris les nombreux entr'actes, ne dura pas une demi-heure.

L'expérience avait réussi ; tous les assistants l'apprécièrent et ne l'ont pas oubliée.

Pour mon compte, depuis lors, je n'ai pas usé d'autre remède contre les gonflements, et je m'en suis constamment bien trouvé.

La seringue est, à la campagne, un meuble indispensable dans toute famille, et principalement dans toute exploitation ; elle y est toujours sous la main, dans un coin bien connu et prête à fonctionner. Avec elle il n'est besoin que d'une personne, d'une femme, d'un enfant à la rigueur, pour démétéoriser un bœuf. La

première opération, la plus difficile, mais la plus importante, suffit pour suspendre la catastrophe et accorder du répit : les suivantes conjurent tout danger ; les dernières, faites à l'aïse, dissipent entièrement l'affection. On obtient de la sorte, en détail, ce que la ponction de la panse donne en gros ; on rend avec la seringue la monnaie du trocart ; seulement il n'est plus question d'un héroïque remède, mais du remède le moins critique, le plus simple et le plus benin.—*Le Sud-Est.*

Culture des pommiers

Comme aujourd'hui, chaque cultivateur a son petit verger, on est sur le point de s'en faire un, nous allons donner la manière de planter les pommiers, et enseigner comment s'y prendre pour les cultiver avec avantage. Ce qui suit nous a été communiqué par le Révd. M. Truesdell de Warwick, Cantons de l'Est, le propriétaire d'une magnifique pépinière :

1o. En recevant vos pommiers, préservez-les du soleil, et ne laissez pas sécher leurs racines avant de planter.

2o. Choisissez un sol sec et gras et plantez vos arbres en rangs à distance de 15 pieds les uns des autres, étendant soigneusement les racines et introduisant la terre bien émietée entre elles. Jetez un seau d'eau tiède dessus et nivelez la terre tout autour. Procédez ainsi pour chaque arbre.

3o. Couvrez la terre au-dessus des racines avec de la paille, 4 ou 5 pouces d'épaisseur. Ne jetez plus d'eau sur les racines, mais arrosez légèrement la tête et le tronc de l'arbre chaque soir après soleil couché, jusqu'à la venue des feuilles.

4o. Lavez le tronc avec de la savonnerie une ou deux fois durant l'été et avec un couteau bien tranchant enlevez au fur et mesure toutes les pousses inutiles.

5o. Un bon liniment pour couvrir les greffes et tailles, se fait en mélangeant une partie de suif de mouton, deux parties de térébenthine de roche, et quatre parties de résine. Après avoir fait fondre, faites refroidir et étirez comme on fait pour la térébenthine. Vous employez cette gomme en l'appliquant avec le doigt, que vous devez graisser pour l'empêcher de coller. L'opération de la greffe devrait être faite dans le mois de mai.

6. Lorsque l'automne tire à sa fin, entortillez le pommier avec un lien de paille, et entassez au pied, sur les racines, environ un minot de *rappaileries*, *ripes*, etc. afin de garder la chaleur durant l'hiver, et d'empêcher la vermine.

7o. Au printemps enlevez le lien autour du tronc et remplacez les *rappaileries* au pied par de la paille, afin de prévenir les mauvaises herbes.

8o. En suivant bien ces directions il n'y a pas de doute que le succès ne fasse défaut.

Le lait qui ne donne pas de beurre

M. François Deneubourg, ex-vétérinaire du Gouvernement à Ath, a publié, dans le numéro d'août des *Annales de médecine vétérinaire*, un article très remarquable sur une altération particulière du lait, qui se présente assez communément, sans que les investigations les plus minutieuses puissent faire remarquer un dérangement sensible dans le jeu des fonctions vitales des vaches laitières.

Nous ne pouvons reproduire en entier le travail de M. Deneubourg, qui est très-développé ; mais le sujet qu'il traite a une telle importance, au point de vue de l'alimentation publique et des intérêts des cultivateurs, que nous croyons essentiel de donner la plus grande publicité possible à ses observations principales et aux moyens qu'il indique pour remédier à cette altération du lait.

Le lait, dit M. Deneubourg, peut être affecté de nombreuses altérations, se développant spontanément ou sous l'influence de causes dépendantes des laitières ; elles ont encore été peu étudiées jusqu'aujourd'hui, et nous ne possédons sur ce sujet que des observations fort incomplètes. Les altérations les mieux observées sont celles qui affectent ce liquide dans ses propriétés physiques, comme sa couleur, son odeur, en saveur et quelques autres de ses caractères. Ainsi, sa couleur est quelquefois changée d'une manière remarquable ; elle peut être, bleu indigo, rouge sanguinolent, piquée ou jaune ; son odeur peut être désagréable,

alliacée, etc. Sa saveur éprouve un grand nombre d'altérations ; ainsi, on a observé que, dans certaines circonstances, le lait présente un goût désagréable, que quelquefois il était amer, salé, alliacé, sans goût ou à goût acide, etc. La séparation de ses éléments ne se fait pas non plus toujours d'une manière aussi régulière que nous l'avons indiqué plus haut ; ainsi, quelquefois il se coagule trop promptement, passe trop rapidement à l'acidité ; d'autres fois il ne se coagule pas ou trop lentement. Le lait peut encore être trop épais ou trop clair, filant, glutineux, séreux, purgatif, etc.

Mais nous n'avons pas à nous occuper ici des diverses altérations auxquelles le lait est soumis ; seulement, nous dirons qu'en général, chaque fois que le lait a subi une altération quelconque, il donne toujours du beurre de moindre qualité et en moins grande quantité, et que le remède que nous préconisons et que nous ferons connaître plus loin convient également pour combattre toutes les altérations du lait inhérentes à la femelle, et qui ne sont pas l'effet de causes spécifiques.

Nous ne confondons pas non plus avec l'altération qui fait le sujet de cette étude, le lait des vaches qui viennent de mettre bas et qu'on a nommé *colostrum*, qui est épais, jaune, mucilagineux, et ne donne que peu de crème, ni celui des vieilles bêtes épuisées, atteintes de maladies chroniques et d'affections organiques, qui donnent ordinairement un lait séreux et dépourvu de principes butyreux.

Par lait qui ne donne pas de beurre, nous désignons une altération particulière du lait, encore peu étudiée, très-fréquent, vulgairement appelée *échauffement des vaches* ; se développant sans causes apparentes, affectant en même temps le lait de toutes les laitières d'une étable d'un établissement, et pouvant durer longtemps. Elle dépouille le lait de sa matière butyreuse ou empêche cette substance de se séparer des autres éléments au milieu desquels elle est tenue en suspension, de telle sorte que, quels que soient les soins que l'on puisse apporter à la laitière, à l'écrémage, à la préparation et à la conservation de la crème, et les moyens rationnels qu'on puisse employer dans l'opération du barattage, il est de toute impossibilité d'en obtenir du beurre.

Cette altération se déclare, dans toutes les saisons de l'année, en hiver comme en été, au printemps comme en automne ; par une température modérée, comme par les grands froids ou les grandes chaleurs ; sur le lait des vaches soumises au régime vert, comme sur celui de celles qui sont nourries avec des aliments secs ; sur celui des vaches bien nourries, comme sur celui de celles qui le sont mal ; sur celui des vaches qui fréquentent les pâturages, comme sur celui de celles qui séjournent constamment à l'étable ; sur celui des vaches pleines, comme sur celui de celles qui ne le sont pas ; sur celui des vaches fraîches vêlées, comme sur celui de celles qui ont vêlé depuis longtemps ; sur celui des vaches qui sont en bon état de santé et d'embonpoint, comme sur celui de celles qui sont maigres et délicates ; chez les riches propriétaires où les étables et les laitières sont bien tenues, comme chez les pauvres cultivateurs où ces conditions n'existent pas.

(A continuer)

Petite Chronique

Printemps tardif.—Le printemps est tardif. Au lieu de nous arriver au commencement d'avril comme la clémence de l'hiver nous l'avait laissé espérer, il se fait tirer l'oreille pour commencer son règne dans les premiers jours de Mai.

Ces grands froids continus, après que la terre est découverte, causeront sans doute de grands torts aux prairies et aux pâturages ; mais le cultivateur intelligent saura parer à ces inconvénients ou du moins s'efforcera de diminuer les pertes que lui apporterait certainement, l'intempérie de la saison, en semant, en temps convenable, des graines de millets de trèfle sur les parties des champs que les gelées auront le plus maltraitées, et en empêchant le bétail d'aller au pâturage trop tôt, c'est-à-dire avant que la terre ne soit devenue ferme, et que l'herbe ait pris fortement racine.

Au retour de chaque printemps je ne puis m'empêcher de signaler cette faute que tant de cultivateurs commettent en laissant leur animaux errer par les champs aussitôt que la neige a disparu. Deux graves inconvénients résultent de cette conduite

le bétail dépérit, parce qu'il ne trouve pas une nourriture suffisante; ensuite la terre n'étant pas ferme les pieds des bêtes enfoncent dans la terre et détruisent ainsi la racine des plantes et des herbes; de telle façon qu'un pré qui aurait offert de gras pâturages vers le mois de juin, reste souvent sans verdure, sans herbe et sans offrir de nourriture qu'au mois de juillet; et encore faut-il qu'il soit grandement ménagé dans les premiers temps de chaleur.

Allons! brave cultivateur, mon ami; réfléchissons un peu; agissons avec intelligence et prenons une bonne fois la résolution de garder les animaux près des bâtiments et de les soigner attentivement jusqu'à ce que l'herbe ait reverdi, pris racine et que la terre puisse supporter le poids du bétail.

Quelques mots encore sur le soin des animaux à cette saison. Souvent, presque chaque jour, vous entendez dire: "Un tel a perdu une vache, une brebis ou un autre animal; on ne connaît pas la cause de cet accident." Dans la plupart des cas, ou mieux toujours, on peut dire, comme l'un de mes amis le répète souvent: "Ce n'est pas la graine qui a fait mourir tel animal." Rien de plus vrai, et c'est, 99 fois sur cent, la maigreur, provenant du mauvais soin, du mauvais traitement, de la mauvaise nourriture, qui est la cause de la perte de votre voisin ou de votre ami.

"L'an dernier, diront les arriérés, le bétail n'était pas plus gras, et il n'est pas mort." Ça peut être vrai; mais à force de mauvais soins, de mauvais traitements, les bêtes dépérissent d'abord, puis succombent.

Il faut se corriger de ses défauts; il faut abandonner la routine; il faut tenir son bétail en bon état, et principalement les vaches laitières, les brebis et les juments poulinières.

Il faut se rappeler qu'une vache qui meurt à présent, à l'heure que l'hiver est presque fini, cause une perte double de ce qu'elle aurait été au commencement de l'automne. Car l'hivernage est perdu, de même que le profit qu'on allait retirer, et la bête elle-même. On peut en dire autant des brebis et des juments poulinières.

Ainsi, cultivateur, il faut ranimer son zèle ou secouer sa torpeur et son apathie pour passer les derniers mauvais jours et arriver à l'été avec un troupeau sain, vigoureux et profitable. — AGRICOLA.

RECETTES

Coup de sang

Expression vulgaire qui est à peu près synonyme d'apoplexie sanguine. C'est une affection caractérisée par un violent étourdissement, par une perte incomplète de connaissance, elle résulte d'un empêchement soudain de la circulation du sang dans les vaisseaux du cerveau. Si l'affection est légère il suffit de coucher le malade dans un lit fort incliné de la tête aux pieds et de le dégrafer des ligatures, cravate ou ceinture, qui gênent la circulation. Si l'indisposition persistait on ferait, en attendant l'arrivée du médecin, respirer au malade un flacon d'alcali volatil; s'il peut avaler, lui faire boire de la limonade; lui frotter les jambes avec de l'eau-de-vie ou du vin chaud; ensuite envelopper les jambes avec des linges trempés dans un de ces liquides très-chaud; plonger les pieds dans un bain chaud contenant de la farine de moutarde ou une livre de sel de cuisine ou bien encore une pinte de vinaigre.

Fèvres des vaches qui viennent de vèler

Cette maladie commence ordinairement le deuxième jour après que la vache a vêlé. L'appétit et la rumination cessent, la vache trépigne beaucoup avec les pieds de derrière; un frisson la saisit, le pouls est petit et précipité, elle se couche bientôt; et une faiblesse générale l'empêche de se relever: c'est la première période de la maladie. Dans la seconde, les accidents deviennent plus violents, l'animal gémit, le regard est abattu, il porte la tête sur le côté ou toute droite; quand elle est relevée elle retombe de suite. Dans la troisième, le pouls diminue encore et devient très-rapide, la vache devient très-inquiète, elle lance des ruades, elle donne des coups de tête, les yeux sont farouches, elle grince des dents, des convulsions générales et violentes annoncent la mort. Les deux premières époques de la maladie sont très-sou-

vent suivies de près, par la troisième, de sorte que la maladie est décidée après douze, dix-huit ou vingt quatre heures. Le corps et les mamelles sont ordinairement très enflés; le lait est souvent arrêté.

Dès l'invasion de la maladie, on fait avaler à l'animal toutes les deux heures, une chopine de bon vin blanc ou un peu moins d'une chopine d'eau-de-vie mêlée avec de l'eau et de la farine; on frotte tout le corps avec des bouchons de paille et on le couvre d'une couverture de laine. En même temps on donne un lavement avec une infusion de camomille mêlée avec un peu d'huile. Après six ou huit heures, si la maladie ne diminue pas, on administre, suivant les accidents, le vin, l'acide sulfurique, la teinture d'opium, l'arnica, la comomille et la menthe poivrée. Si les mamelles sont enflées, on y applique des cataplasmes tièdes et préparés avec une infusion de graine de lin, et on trait le lait.

BUREAU DE POSTE DE STE. ANNE DE LA POCATIERE.

LETTRES NON RÉCLAMÉES :

- | | |
|---------------------|-------------------|
| Antil, Joseph | Bérubé, Charles |
| Bérubé, Eloi | Boucher, Firmin |
| Blanchet, Joseph | Bérubé, André |
| Boucher, Luc | Bois, Clément |
| Caron, Louis | Dubé, Vve Michel |
| Guéret, Honoré | Hudon, Marie |
| Lagacé, Augustin | Lizotte, Delphine |
| Langelier, Xavier | Ouellet, William |
| Ouellet, Joseph | Potvin, F. Xavier |
| Pelletier, Liliassé | Potvin, Joseph |
| Rouleau, Clément | Richard, Alphonso |

PAN A VENDRE

Le sousigné offre en vente un Pan de huit ans et de première qualité.

S'adresser à

JEAN PAQUET,

St Henri de Lauzon.

7 mai 1874.

LA CHAISE AJUSTABLE DE WILSON.

FIRMIN H. PROULX, Agent.



EN VENTE A Ste. Anne de la Pocatière.

La nouveauté du siècle, patentée 1871.

PRIX DES CHAISES :

Le prix dépend de la qualité. Bonne qualité en Reppun avec arin frié \$30. Meilleure qualité en Terry de fantaisie, Repps et Dames, fini extra \$35. Pupitre de Lecture et Ecriture avec garnitures, complet \$5.

DR. N. A. SMITH & CIE.,

Seuls Fabricants et Agents pour la Puissance du Canada, 245, Rue St. Jacques, Montréal.

MUSIQUE NOUVELLE !!

REÇUE DE PARIS
PAR LE DERNIER STEAMER
ROMANCES FRANÇAISES:

Ferme tes beaux yeux.....	Poisot	50	centins
Le domino rose.....	Arago	50	"
Ne t'en vas pas.....	Rupès	35	"
Chanson de Jean Prouvaire.....	Holmès	50	"
Algyre (vers du roi Henri IV).....	Rupès	50	"
La petite marchande de violettes.....	Hausser	40	"
Premier amour.....	Rupès	50	"
Dernier amour.....	"	50	"
Dieu sauve la France.....	Kowalski	40	"
Rappelle-toi.....	Rupès	50	"
Noble coursier.....	Henrion	35	"
Chanson d'été.....	Rupès	50	"
L'élève obstiné.....	Hausser	25	"
Marthe.....	Rupès	50	"
O la menteuse.....	Henrion	25	"
Je ne sais pas si je vous aime.....	Rupès	50	"
Passsez, beau voyageur.....	Le Beau	35	"
Lettre à Monsieur le Soleil.....	Leduc	40	"
Si vous m'aimez.....	Rupès	50	"
Je n'ose la nommer.....	Béral	25	"
Jeanne d'Arc au bûcher.....	Boissière	30	"
La Colombe.....	Valenti	50	"

ALBUMS DE CHANT

Recueils de romances françaises illustrées et richement
reliés — Boissière. — \$3.00

COLLECTION des CHANSONS de... GUSTAVE NADAUD
COLLECTION des ROMANCES de... H PROCH
LES RAYON D'ITALIE.—Collection de romances françaises
et Duos, d'après les meilleurs auteurs italiens
En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique
11½ rue St. Jean, QUÉBEC.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, 10 avril, 1874.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à
nouvel ordre, sera de 12 per cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les
journaux autorisés à le publier.

AVIS IMPORTANT
AUX
CULTIVATEURS

Comme il nous est fait un grand nombre de demandes, depuis
quelque temps, pour l'achat de graines de jardins, le soussigné a
eu devoir établir au Bureau même de la Gazette des Campagnes
un dépôt de graines de légumes adaptées à notre climat. Ces
graines seront de première qualité, fraîches et pures, et elles
peuvent être recommandées avec confiance à nos abonnés.

Les prix sont aussi réduits que possible.

Les graines mentionnées dans notre liste ont été prouvées
d'une manière convenante par notre fournisseur qui nous en
offre toute la garantie possible, étant l'expérience de sa propre
culture.

Le soussigné pourra expédier par la poste, sur demande par
lettre affranchie, les espèces de graines mentionnés dans le ta-
bleau suivant :

Nom des graines	Par	Par	Par
	paquet	once	
	cts.	cts.	\$
BETTERAVE à salade, Bassano, très-rare...	5	10	1.00
" " rouge foncé, longue...	5	10	0.80
" " rouge ronde, précoce...	5	10	1.00
" " à vrches, géante rouge, nouvelle	5	5	0.50
CAROTTE, courte hâtive écarlate...	5	10	0.80
" " rouge longue de Evans, approuvé	5	10	1.00
" " jaune longue...	5	10	0.60
" " Altringham écarlate...	5	10	0.80
CÉLERI blanc solide...	5		
CHOU d'York, hâtif...	5	15	
" de St. Jean, pommé gros...	5	15	
" de St. Denis, pommé gros...	5	15	
" quintal ou gros d'Allemagne...	5	15	
CHOU-FLEUR de Paris...	10		
CERFEUIL double frisé...	5	10	
CRESSON double frisé...	5	10	
CONCOMBRE très-hâtif, long...	5	10	
" cornichon pour marinades...	10	40	
LAITUE (Salade) pomme hâtive...	5	15	
" " très-grosse...	5	15	
NAVETS (jardins) hâtif d. Malte, jaune...		5	0.60
" " Altringham jaune...		5	0.80
" " hâtif globe d'or de Robertson		5	0.60
" (des champs) Aberdeen jaune à collet	2 oz	5	0.30
" " Norfolk...	2 oz	5	0.30
CHOU DE SIAM, à collet vert...	2 oz	5	0.30
OIGNON, gros rouge américain...	5	25	3.00
" blanc...	5	30	3.50
" argenté, pour marinades...	5	15	1.50
PERSIL double frisé...	5	10	0.55
POIREAU, de Londres...	5	10	
RAVES, rose hâtive, ronde...	5	10	0.55
" blanche hâtive, ronde...	5	10	0.55
" rose au saumoné, longue...	5	10	0.55
" écarlate, longue...	5	10	0.55
" jaune, petit hâtif, française et nouvelle	10		
Rave, Raphanus Candatus, bien que cette espèce est de la raco des raves, dissemblable à la rave on ne mange pas la racine, mais on mange les gousses à la manière des fèves	10		
SAUGE...	5		
SARIETTE d'été...	5		
" d'hiver...	5		
LUZERNE, par livre...			0.30

Les commandes devront être accompagnées du prix d'achat
tel qu'indiqué sur notre liste; plus, le prix du postage qui doit
être payé d'avance au Bureau de Poste de Ste. Anne de la Pocatière
aux taux suivants: Pour une once pesant, un demi centin;
2 onces, un centin; un quart de livre, quatre centins; et par
chaque livre, huit centins. Le paquet à être expédié par la poste
ne devra pas excéder trois livres.

Les envois seront exécutés aussitôt la commande reçue. On
doit se hâter de faire la demande de ces graines, afin que l'on
puisse faire l'envoi de toutes les graines indiquées dans notre
liste.—S'adresser à

FIRMIN H. PROULX,
à Ste. Anne de la Pocatière.